

---

## La Seine à Vélo - Concertation Pressagny l'Orgueilleux

L Orgueilleux MAIRIE PRESSAGNY <[mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr](mailto:mairie.pressagny.lorgueilleux@wanadoo.fr)>

mercredi 24 avril 2019 à 12:18 SEINE A VELO

À : Frédéric DUCHÉ , Michel DALIFARD

Cc : Benjamin DEL MONTE , Laurent ANDRIEU , Guy De CHERGE

Cci : dominique armand , Jean Marc BERINGUER , SABINE BOUCHERON SEGUIN , colette delafosse , patricia gaden , patrice huguenin , Genevieve mainguy , claude marron , pascal moreau , geneviève motel , philippe noe , gerald sciez



reponse de PES au Dpt avril ...  
1.8 Mo

**Messieurs,**

**Tout d'abord je vous rappelle ci-après les positions de la majorité du Conseil Municipal prises le 13 novembre 2018.**

**- Le conseil Municipal, dans sa majorité, réitère sa position sur le tracé de la Seine à vélo. A savoir, que le tracé devra emprunter, sur l'ensemble du territoire communal, les bords de Seine. Le département devra mettre tout en œuvre pour assurer via des aménagements adéquats (renforcement, génie végétal, passerelles, ...) la pérennité à long terme de la voie verte.**

**- Dans l'objectif de mieux protéger la faune et la flore, le conseil municipal est ouvert à toutes propositions de nature de revêtement et de largeur de voie. Le revêtement choisi devra répondre à un cahier des charges strict, notamment face aux risques d'inondations et aux écoulements d'eau pluviale.**

**Le ou les revêtements choisis sur le tracé de la commune ne devront pas entraîner des coûts d'entretien supplémentaires imputables à la commune.**

**Les réponses de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de Monsieur Duché sont suffisamment explicites!**

**- Le tracé privilégié est celui des Bords de Seine (l'emprunt de la rue R.Connand et du chemin des pieds Corbons ne peut être que temporaire).**

**- La consolidation des berges en cas de nécessité via des techniques végétales ou via des techniques mixtes en cas de poursuite de l'érosion répond à l'assurance d'une pérennité à long terme de la voie verte.**

**-La protection de la faune et de la flore sur le secteur de la forêt est prise en compte, notamment, par un revêtement et des techniques de pose spécifiques à ce secteur.**

**En résumé, je maintiens que les avancées positives de la Seine à vélo sur la commune sont en partie à mettre au crédit de l'association . Par contre, la réponse de son Président au courrier de M Lehongre, me laisse penser que "Pressagny en Seine" devient une association de défense des riverains contre le passage de la Seine à vélo en bas de leur propriété.**

**Je m'étonne, principalement, de l'absence de réponse de l'association sur la nécessité de relevés topographiques indispensables aux choix de revêtement, de consolidation des berges et de largeur de voie.**

**Meilleures salutations  
Pascal MOREAU**

**Mairie de Pressagny-l'Orgueilleux  
Tél : 02 32 51 31 84**